

# NOTE DE POSITION DU RÉSEAU CLIMAT & DÉVELOPPEMENT, DE LA COP DE LIMA À PARIS CLIMAT 2015 VERS PLUS DE JUSTICE CLIMATIQUE

Novembre 2014



RÉSEAU CLIMAT  
DÉVELOPPEMENT

## LE RÉSEAU CLIMAT ET DÉVELOPPEMENT

Le Réseau Climat & Développement a été créé en 2007 à l'initiative de ENDA Energie, le Réseau Action Climat et la Fondation Nicolas Hulot. Il rassemble 73 organisations francophones, principalement africaines, et travaillant sur l'intégration des enjeux climat et développement et pour plus de justice climatique. Le Réseau se mobilise sur ces enjeux, via des projets de terrain locaux et des actions de plaidoyer – nationales et internationales – pour faire la promotion des énergies renouvelables, défendre les financements innovants ou la prise en compte de l'adaptation dans la planification locale et internationale.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site internet :  
[www.climatdeveloppement.org](http://www.climatdeveloppement.org)



## LA PUBLICATION 2014 DU RC&D

En novembre 2014, le RC&D a publié ses recommandations pour développer l'accès aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique pour lutter contre la pauvreté et les changements climatiques en Afrique, en s'appuyant sur des bonnes pratiques déjà mises en œuvre avec succès à niveau local.



Il ne reste plus que 12 mois pour négocier les termes et les fondations de l'accord mondial pour lutter efficacement contre les changements climatiques qui sera signé lors de la conférence « Paris Climat 2015 ». Il ne reste plus que 12 mois pour négocier les termes d'un accord qui permette aussi de lutter contre la pauvreté et les inégalités et pour l'accès à un développement durable pour les populations les plus défavorisées.

Ces deux batailles déterminantes ne sont pas encore gagnées. Nos émissions de gaz à effet de serre ne cessent d'augmenter. Les impacts du changement climatique ne cessent de se manifester et affectent les populations les plus pauvres, les communautés de pêcheurs, les paysannes et les paysans, en Afrique et ailleurs. Pire, ces populations n'ont pas accès aux services énergétiques ou sont dépendantes d'énergies polluantes et coûteuses, qui freinent leur développement.

Pourtant, les solutions pour maîtriser le réchauffement climatique et ses impacts sont connues :

- il faut arrêter de brûler nos réserves d'énergies fossiles et il faut investir massivement dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.
- Il faut informer, impliquer et aider ces populations à s'adapter aux impacts du changement climatique grâce à une planification

plus efficace, un soutien à l'agriculture familiale, des systèmes d'alertes précoces, des systèmes d'assurance, un accès à la justice et un mécanisme de réparation en cas de pertes et dommages irréversibles.

Heureusement, ces solutions créatrices d'emplois sont bénéfiques pour le développement durable des populations les plus pauvres. Seulement, les « solutions » qui se démultiplient ne sont pas forcément les bonnes. En outre, elles manquent de règles et de sauvegardes claires et ne sont pas sans danger pour les populations, la santé et l'environnement. Ces solutions et initiatives, souvent portées par des grosses entreprises et leurs propres intérêts économiques, freinent l'essor des solutions d'intérêt général comme les énergies renouvelables ou l'agro-écologie.

Dans ce contexte, la COP20 de Lima, dernière conférence avant la conférence « Paris Climat 2015 », doit contribuer à l'essor des énergies renouvelables et au renforcement des pratiques d'adaptation. Mais la lutte climatique ne se fera pas sans implication directe des citoyens dans les décisions, sans financements additionnels, prévisibles et publics et sans tenir compte de la protection des plus pauvres et de leurs droits. En d'autres mots, la lutte climatique ne se fera pas sans justice climatique.

## Associations membres du RC&D

**Afrique de l'Ouest** : REPAO, WWF-Wamer. **Algérie** : Amis de la Saoura, ARCE. **Bénin** : CREDEL, Eco-Bénin, Eco-Ecolo, CDBIBA, OFEDI, JVE, IDID. **Burkina Faso** : AFEP, WEP, ABTN-DDSE, Enviprotek, SPONG. **Burundi** : Avochaclisd. **Cameroun** : Horizon Vert, Carré Géo Environnement, CCDEAH, ADD, ADEID, ACAMEE, CENAH. **Congo** : ACDA. **Côte d'Ivoire** : Solutions Climat, Enviroscience, JVE, AFHON. **Djibouti** : EVA. **France** : Fondation Nicolas Hulot, HELIO, RAC-F, Energies 2050, Rain Drop. **Guinée** : Guinée Écologie, Germanwatch. **Île Maurice** : Maudesco, DION. **Mali** : FEMNET, MFC, AFAD, Amade Pelcode, CTESA, Réso Climat. **Mauritanie** : ANPEC, TEMNYIA, SOS Oasis. **Maroc** : AH&E, AZIR, AESVT. **Niger** : Demi-E, LEAD, EDER, RJNCC, JVE. **RCA** : Ursad. **RDC** : OCEAN, ACDI, Planète Verte, ADC. **Sao Tome et Príncipe** : Sitio do Ecuador. **Sénégal** : ENDA, ARAFE, ASESCAW, ADARS, CONGAD. **Togo** : JVE, Amis de la Terre, MVC, ANCE, AFHON, RJE, ODIH, ASEDI. **Tchad** : LEAD, AFPAT. **Tunisie** : 2C2D, ATPNE.



## OBJECTIF 1

### ENCLANCHER UNE TRANSITION VERS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le dernier rapport du GIEC est très clair: il faut accélérer nos efforts de réduction d'émissions dès maintenant, notamment en abandonnant définitivement les énergies fossiles et en investissant massivement dans les énergies renouvelables. La COP de Lima doit placer au cœur des négociations l'accès aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, surtout pour les pays les plus pauvres.



© MaïFolkeCenter

#### AVANT 2020 !

Une grande partie de cet effort devra se faire sans attendre l'accord de Paris fin 2015. La COP de Lima doit prendre une décision clé sur les moyens d'accélérer le rythme de réduction des émissions. Celle-ci doit :

- donner la priorité aux énergies renouvelables,
- souligner que ce potentiel ne sera pas exploité sans financements soutenables.

#### DANS LES CONTRIBUTIONS DES PAYS !

La COP20 doit décider de la nature des contributions (INDC) que tous les pays sont appelés à soumettre d'ici mars 2015 pour l'après 2020.

##### Les contributions des pays développés doivent inclure :

- leurs objectifs absolus de réduction d'émissions,
- leur soutien financier pour appuyer les pays en développement,
- le transfert de technologie pour une réduction des coûts de production,

- la fin des subventions directes et indirectes aux énergies fossiles.
- Les contributions des pays en développement doivent inclure :**
- les politiques et objectifs de déploiement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et les efforts faits pour qu'ils répondent aux besoins des plus pauvres,
  - les besoins financiers pour mettre en place les politiques d'investissement et de réforme plus complexes et coûteuses,
  - les efforts de redirection des subventions aux énergies fossiles vers les énergies renouvelables et les économies d'énergie.

#### DANS L'ACCORD DE PARIS !

La COP de Lima doit également décider des piliers et principes-clé de l'accord qui sera adopté à Paris fin 2015. La transition juste vers une économie 100% renouvelable d'ici à 2050 doit être un objectif-clé de cet accord.

## OBJECTIF 2

### RENFORCER LA PLACE DE L'ADAPTATION ET DES PERTES ET DOMMAGES

Le manque d'ambition globale en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre a un impact direct sur les besoins en termes d'adaptation aux changements climatiques et en termes de pertes et dommages inévitables et irréversibles, c'est-à-dire quand l'adaptation n'est plus possible. Selon le 5<sup>e</sup> rapport du GIEC, les limites de l'adaptation sont d'ailleurs en passe d'être atteintes. La COP20 doit renforcer la place de l'adaptation et celle des pertes et dommages, deux éléments cruciaux pour les pays et populations pauvres.



#### EN MATIÈRE DE SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE !

- La COP20 doit acter que 50% des financements publics soient alloués à l'adaptation.
- La COP20 doit fixer une augmentation progressive des financements publics adéquats pour l'adaptation jusqu'à 2020 et l'après 2020.
- La COP20 doit promouvoir la planification participative et l'action nationale d'adaptation dans les pays en développement et notamment renforcer le soutien financier et technique en la matière pour les pays les moins avancés.

#### DANS L'ACCORD DE PARIS !

- Au même titre que l'atténuation, l'adaptation et les pertes et dommages doivent constituer deux piliers fondateurs de l'accord de Paris 2015.
- L'accord doit comporter un objectif global pour l'adaptation ambitieux. Ce dernier doit permettre de faire le lien entre les divers scénarios de hausse de température, liés aux efforts globaux de réduction des émissions, et le soutien financier à apporter aux pays et populations les plus vulnérables pour faire face aux impacts des changements climatiques.

## OBJECTIF 3

### SÉCURISER PLUS DE FINANCEMENTS CLIMAT POUR LES PLUS PAUVRES

Malgré les engagements financiers pris à Copenhague, les pays en développement n'ont toujours pas de visibilité sur les financements climat qui leur permettront de développer l'accès aux énergies renouvelables et de protéger leurs récoltes agricoles ou leurs zones côtières face aux impacts des changements climatiques. La COP de Lima doit aboutir à des garanties financières plus fermes pour les années à venir et jusqu'en 2020, mais aussi prendre des dispositions financières pour l'accord après 2020.



© Eco-Benin

#### DANS LE CADRE DU FONDS VERT !

Cette année, le Fonds Vert a lancé son premier appel à dons afin de pouvoir financer une première série de projets dès 2015. La conférence de Lima doit :

- enregistrer les contributions déjà faites,
- vérifier que ces contributions sont adéquates et
- négocier le volume annuel des contributions au Fonds Vert à atteindre d'ici 2020.

#### DANS LES ENGAGEMENTS DES PAYS DÉVELOPPÉS !

Un dialogue ministériel de haut niveau sur les financements se déroulera pendant la COP de Lima. Les ministres des pays développés doivent absolument se mettre d'accord pour :

- contribuer à hauteur d'au moins 80 millions de dollars au Fonds pour l'Adaptation et réfléchir à créer des sources de financement plus soutenables pour abonder ce Fonds,
- clarifier les montants des financements publics alloués aux pays en développement en 2015 et 2016,

- esquisser une feuille de route globale des financements climat d'ici à 2020 avec l'objectif de renforcer la prévisibilité et l'augmentation progressive des financements publics et de fixer des jalons intermédiaires. Cette feuille de route doit comprendre 3 éléments clés: des informations sur l'augmentation des financements publics d'ici 2020, les types de financement et les instruments qui seront utilisés et les canaux, les sources et l'allocation des financements entre adaptation et atténuation.

#### DANS L'ACCORD DE PARIS !

La COP de Lima doit également déterminer les piliers de l'accord de Paris, dont le volet financier doit inclure :

- des objectifs globaux en matière de financement public, notamment pour l'adaptation,
- un accord pour étudier et mettre en œuvre des nouveaux instruments, canaux et sources afin de mobiliser des financements climat additionnels et internationaux.

## OBJECTIF 4

### ADOPTER PLUS DE SAUVEGARDES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Le 5<sup>e</sup> rapport du GIEC le confirme: les changements climatiques ont un impact sur l'environnement mondial qui affecte directement les être humains. La décision de Cancun, dans son paragraphe 8, énonce que «les Parties devraient pleinement respecter les droits de l'Homme dans toutes les mesures ayant trait aux changements climatiques». La COP20 doit renforcer la prise en compte des engagements en matière de respect des droits de l'Homme et de garanties sociales et environnementales, comme récemment recommandé par le Conseil des Nations Unies sur les Droits de l'Homme (UNHR).



© DEMI-E

#### VIA LE LANCEMENT D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL !

La COP20 de Lima doit lancer un programme de travail sur les droits de l'Homme afin que ces derniers soient intégrés dans tous les aspects des actions climatiques, ce qui appuiera fortement la mise en œuvre du paragraphe 8 de la décision de Cancun.

#### DANS L'ACCORD DE PARIS !

La COP de Lima doit également déterminer les piliers de l'accord de Paris. Ce dernier doit adopter une approche fondée sur les droits et inciter les pays au respect et à la protection, la promotion et la réalisation des droits humains. Cela implique de donner à la société civile toute la place qui lui revient.